



**Appel d'offres international pour la sélection
d'un prestataire en vue de l'audit et la mise à
niveau du système de détection et de
signalisation d'incendie pour l'ensemble du site
de l'OAPI**

TERMES DE REFERENCES

Mars 2024

1 CONTEXTE

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) est une Organisation intergouvernementale africaine spécialisée dans le domaine de la propriété intellectuelle. Elle a été créée le 13 septembre 1962 et compte à ce jour dix-sept (17) Etats membres à savoir : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée-Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

L'OAPI dont le siège se trouve à Yaoundé, au Cameroun, a pour mission :

- la délivrance des titres de propriété industrielle ;
- la mise à disposition de la documentation et la diffusion de l'information ;
- la formation en propriété intellectuelle ;
- la contribution à la promotion de la protection de la propriété littéraire et artistique ;
- la participation au développement économique des Etats membres.

L'Organisation est l'office de propriété industrielle de ses 17 Etats membres. Il en résulte que toutes les procédures de délivrance des titres de propriété industrielle sont centralisées à l'OAPI et les titres délivrés sont valables dans tous les Etats membres.

Au siège de l'OAPI, les bureaux sont répartis sur deux bâtiments. Sur chacun de ces bâtiments, l'Organisation dispose d'un système de détection et signalisation d'incendie fonctionnant de manière autonome. En plus de ces deux systèmes, l'Organisation dispose également d'un système de détection et d'extinction d'incendie logé dans la salle serveurs.

Il faut rappeler que le système de sécurité incendie de l'OAPI dispose d'un équipement de contrôle et de signalisation adressable (ECS). Le matériel central est hors de portée du public, installé dans un local surveillé et facilement accessible par les services de sécurité, à proximité de l'accès principal (accueil/réception, poste gardiennage).

Il s'agit d'un Système de Sécurité Incendie de type SSI de catégorie A, dont les fonctions essentielles sont :

- le déclenchement d'alarme manuel ;
- la détection automatique ;
- la mise en sécurité incendie de l'établissement par, notamment, la diffusion de l'alarme générale, le compartimentage, le désenfumage, les arrêts techniques.

Il est doté d'un Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie (CMSI) qui comporte notamment :

- une unité de signalisation ;
- une unité de commande manuelle centralisée ;
- une unité de gestion d'alarmes ;
- une alimentation secteur réalisée issue directement du TGBT ;
- une alimentation électrique de sécurité dimensionnée selon l'ensemble des équipements du système ;
- les lignes de détection ;
- les voies de transmission.

A travers la présente consultation, l'OAPI veut procéder à l'évaluation de :

- la conformité à la réglementation en la matière des systèmes ci-dessus
- la capacité de ces systèmes à assurer une sécurité maximale en cas de sinistres.
- La mise à niveau du dispositif de détection et signalisation d'incendie conformément aux exigences des systèmes de détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF) selon la norme NFEN 14604.

2 OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif générale du travail demandé est la réalisation d'un audit de chacun des deux systèmes de détection et signalisation d'incendie du siège de l'OAPI et de procéder à leur mise à niveau.

Les prestations demandées dans le cadre de cette mission couvrent tout au moins les points ci-après :

- Inspection des centrales de détection et signalisation d'incendie ;
- Inspection des installations d'extinction automatique d'incendie au gaz inerte logées dans les salles serveurs
- Inspection des détecteurs automatiques de fumée
- Inspection des sirènes
- Inspection des extincteurs d'incendie
- Identification des failles et des vulnérabilités du système ;
- Analyse et évaluation des risques ;
- Définition des préconisations et actions à mettre en place ;

- Réparations ou remplacements selon le cas des équipements existants ;
- Mise à niveau du dispositif de détection et de signalisation d'incendie.

3 LIVRABLES

Le Prestataire produira les livrables suivants répondant aux objectifs de la mission :

1. Un rapport détaillé d'audit couvrant les différents aspects spécifiés dans les prestations attendus du présent terme de référence. Il devra comprendre à minima :
 - Une section relative à l'inspection du système, présentant l'état des lieux du système, et l'ensemble des failles et vulnérabilités identifiées
 - Une section relative à l'analyse des risques, fournissant une évaluation des menaces inhérentes aux failles et vulnérabilités décelées lors de la phase d'inspection
 - Une section relative aux préconisations permettant de corriger les failles et vulnérabilités décelées
 - Une annexe répertoriant l'ensemble des travaux de test et d'analyse effectués dans le cadre de cet audit
2. Un plan d'action cadre, permettant de mettre en œuvre une stratégie de prévention et détection incendie cohérente sur le court et moyen terme
3. Un rapport de synthèse, destiné à la direction générale, qui inclura d'une manière synoptique les résultats de l'estimation des risques, un résumé succinct des importantes mesures préconisées sur le court et moyen terme, ainsi que les grandes lignes du plan d'action cadre proposé
4. Un système de détection et de signalisation fonctionnel respectant les normes NFEN 14604.

4 PROFIL DU PRESTATAIRE

Le prestataire devra réunir les conditions suivantes :

- être une entreprise spécialisée dans le domaine de sécurité incendie

- être en possession d'un agrément auprès d'un constructeur de système de détection et de signalisation d'incendie
- capitaliser un minimum de cinq (5) ans d'expériences dans l'installation et l'audit des systèmes de détection et de signalisation d'incendie
- disposer d'une équipe d'ingénieurs ayant des compétences dans le déploiement des dispositifs d'alarme et d'incendie.

Le prestataire fournira tous les arguments nécessaires pour prouver qu'il est suffisamment outillé pour réaliser le projet dans les délais impartis.

5 Contenu des offres

Les offres dont l'original sur support papier et les copies sur clés USB ou CD-ROM devront notamment contenir un pli administratif, un pli technique et un pli financier distinctement marqué comme tel.

Le pli administratif contient entre autres :

- La soumission faisant connaître la dénomination et le siège de l'entreprise ;
- Un certificat de domiciliation bancaire datant de moins de trois mois ;
- La preuve que l'entreprise est à jour vis-à-vis du fisc de son pays ;
- La preuve que l'entreprise est à jour vis-vis de l'organisme de sécurité sociale ;
- La caution de soumission ;
- Le justificatif du paiement de l'équivalent de la somme de 50.000 FCFA dans le compte de l'OAPI ouvert dans les banques et à UBA et BANQUE ATLANTIQUE sous les références ci-après :

UBA BANQUE

Code Banque : 10033

Code Agence : 05207

Numéro de Compte : 07013000001

Clé : 01

CODE SWIFT : UNAFCMCX

IBAN : CM21 10033 05207 07013000001 01

BANQUE ATLANTIQUE :

Code Banque : 10034

Code Agence : 00050

Numéro de Compte : 95228150008

Clé : 10

CODE SWIFT : ATCRCMCMXXX

IBAN : CM21 10034 00050 95228150008 10

Le pli technique contient entre autres :

- Une description de l'entreprise ;
- Une copie signée des termes de référence ;
- Les références techniques (prestations déjà effectuées) ;
- Un exposé décrivant de manière explicite la compréhension des besoins exprimés par l'OAPI ;
- Une description des développements spécifiques pour l'OAPI s'il y a lieu
- Une description de la méthodologie de gestion de projet proposée ;
- Une proposition de calendrier prévisionnel ;
- Une liste des curricula vitæ des agents de l'entreprise qui effectueront la prestation ainsi que celui du principal responsable de l'entreprise ;
- Une liste de tous les équipements et logiciels nécessaires à la réalisation du marché ;
- Une description de la nature de l'assistance proposée pendant période de garantie ;
- Les agréments de représentation, s'il y a lieu.

Le pli financier contient entre autres :

- Une proposition détaillée de prix, indiquant les valeurs en hors taxes et hors douane.

Le prestataire devra faire ressortir dans son offre financière le coût annuel d'abonnement relatif fonctionnement et à l'exploitation de la solution proposée.

Les offres devront parvenir au siège de l'OAPI au plus tard quarante-cinq (45) jours à compter de la publication du présent appel d'offres, à l'adresse ci-après :

OAPI, Place de la Préfecture, Nlongkak, B.P. 887 Yaoundé – Cameroun, Tél. +237 222 20 57 00.

Les soumissions peuvent également être transmises par mail à l'adresse ccm@oapi.int. Dans ce cas les soumissionnaires protégeront leurs offres par un mot de passe.

6 Modalite de paiement

Les modalités de paiement seront définies d'un commun accord entre l'OAPI et l'adjudicataire.

7 Critères de notation

L'examen des critères d'évaluation se fera en deux phases et portera sur les offres administratives et techniques d'une part et l'offre financière d'autre part.

Il va consister en une vérification de la conformité de l'offre du soumissionnaire par rapport aux exigences des termes de référence.

L'OAPI choisira librement l'offre du soumissionnaire qui lui paraîtra la meilleure.

Les critères d'évaluation techniques sont les suivants :

Critères	Note
Qualification d'entreprise (Spécialité, Agreement, Expérience, service du support, notoriété)	/10
Références des travaux similaires réalisés	/10
Expérience du personnel assigné à la mission	/10
Compréhension de la mission et méthodologie	/10
Conformité aux exigences du TDR	/10
Plan de formation et gestion de la période de garantie	/10
Chronogramme d'intervention	/5

Présentation générale de l'offre	/5
S/TOTAL	/70
Eléments de coûts	/30
S/TOTAL	/30
TOTAL	/100

Pour être qualifié à l'évaluation financière, le candidat doit obtenir un minimum de 49 points/70.

La Direction Générale de l'OAPI se réserve le droit d'apporter toutes modifications ultérieures au présent appel d'offres ou de ne lui donner aucune suite.

8 Modalités d'exécution des missions

La bonne exécution de ce projet se mesurera à travers :

- le niveau de la couverture des exigences des termes de références ;
- la qualité des formations administrées ;
- le degré de transfert des compétences ;
- le respect du calendrier et de la méthodologie ;
- la disponibilité du service de support.

Les modalités pratiques d'exécution des missions sus-indiquées seront définies dans un contrat à intervenir entre le prestataire retenu et l'OAPI

9. Garanties

Les prestations réalisées seront garanties pour une période minimum de douze (12) mois à compter de la date de la réception définitive.

La Direction Générale de l'OAPI